



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/14/6
19 septembre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion

Sharm El-Sheikh (Égypte), 17-29 novembre 2018

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

MOBILISATION DES RESSOURCES

MOBILISATION DES RESSOURCES : BILAN ET ANALYSE ACTUALISÉE DES INFORMATIONS FOURNIES AU MOYEN DU CADRE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Note de la Secrétaire exécutive

I. INTRODUCTION

1. À sa treizième réunion, la Conférence des Parties a pris acte des progrès accomplis au regard des objectifs de mobilisation des ressources, adoptés dans la [décision XII/3](#), mais a pris note avec préoccupation de l'insuffisance des informations rassemblées à partir des cadres de présentation des rapports financiers présentés par les Parties, qui limite la base d'une évaluation exhaustive des progrès accomplis (paragraphe 2 et 3 de la décision). Les Parties ont été exhortées à accroître les efforts qu'elles déploient pour atteindre les objectifs, et celles qui ne l'ont pas encore fait, à communiquer les informations de référence nécessaires et de rendre compte des progrès accomplis au regard des objectifs (paragraphe 6).

2. À sa deuxième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le bilan et le rapport actualisé des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs¹, et rédigé un projet de décision sur cette question, aux fins d'examen par la Conférence des Parties (voir recommandation SBI-2/6).

3. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a également exhorté les Parties à redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs, et prié instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait, de communiquer les informations de référence nécessaires et de rendre compte des progrès accomplis au regard des objectifs de mobilisation des ressources jusqu'en 2015, si possible avant le 1^{er} septembre 2018. Il a en outre prié la Secrétaire exécutive de préparer une analyse actualisée, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion (voir recommandation SBI-2/6, section A, et notification 2018-065 en date du 23 juillet 2018). La présente note est publiée en réponse à cette demande.

4. Entre le 1^{er} mars 2018, date d'échéance de remise de l'analyse à l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à sa deuxième réunion, et le 5 septembre 2018, une nouvelle soumission a été reçue. Elle inclut des données sur les informations de référence et les progrès accomplis en 2015 (de la part du Honduras). Des données actualisées concernant les informations de référence et les progrès accomplis

* CBD/COP/14/1.

¹ Voir CBD/SBI/2/7/Add.1.

jusqu'en 2015 ont été reçues de l'Équateur, de l'Égypte, de la Finlande, de la Grèce, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'Équateur, la République démocratique du Congo et les Philippines ont également fait rapport sur les progrès accomplis en 2020, au cours du deuxième cycle d'établissement de rapports, ce qui porte à cinq le nombre total de Parties ayant fait rapport au cours de cycle. Le nombre total des Parties ayant soumis des informations au moyen du cadre de présentation des rapports financiers est ainsi porté à 77. La liste consolidée des Parties ayant soumis des informations par le biais du cadre de présentation des rapports financiers au 5 septembre 2018 figure à l'annexe II du présent document. Le nombre encore limité de rapports soumis et les progrès limités dans l'établissement de rapports doivent être pris en compte dans l'évaluation de certaines informations quantitatives et semi-quantitatives figurant dans la présente note.

5. Une analyse actualisée est exposée dans les sections ci-après, conformément à la structure du cadre de présentation des rapports financiers. Afin de broser un tableau plus complet, les informations extraites des cadres de présentation des rapports financiers sont complétées, comme il convient, avec des informations émanant d'autres sources, telles que l'Initiative pour le financement de la biodiversité (BIOFIN) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'analyse de 159 stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) reçus dans l'une des langues officielles des Nations Unies entre l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le 20 septembre 2018, comme présenté dans la mise à jour concernant les progrès réalisés dans la révision/mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris des objectifs nationaux ([CBD/COP/14/5/Add.1](#), en anglais). Les objectifs individuels relatifs à la mobilisation des ressources figurent à l'annexe I, aux fins de référence. Les données, en particulier les informations additionnelles sur les questions de méthodologie et autres, telles que fournies par les Parties dans les champs de commentaires, peuvent également être consultées au moyen de l'outil d'analyse en ligne pour les rapports financiers [Financial Report Analyser](#).

II. FLUX DE RESSOURCES FINANCIÈRES INTERNATIONALES

6. Au total, 30 Parties (23 des 30 membres du Comité d'assistance au développement (CAD) et 7 non-membres) ont transmis des informations sur le montant de ressources fournies à l'appui de la biodiversité aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition :

a) Vingt-six Parties (22 membres CAD et 4 non-membres) ont fait état de données de référence. Parmi les 22 membres CAD se trouvent les 9 plus importants donateurs à l'aide bilatérale liée à la biodiversité² pendant les années de référence (sauf pour le deuxième plus important donateur durant cette période, qui n'est pas une Partie à la Convention). À cause d'un manque de données ou de leur statut modifié, quatre pays n'ont pas fait état de données de référence, mais ont tout de même indiqué des progrès (Bulgarie, Chili, Malte, Slovaquie);

b) Vingt-six Parties (19 membres CAD et 7 non-membres) ont fait état des données de 2015. Ces 23 Parties représentent collectivement 95 pour cent du total des informations de référence présentées.³ L'Autriche et la Suède ont déjà rendu compte des données de 2016.

7. Deux non-membres CAD (Inde et Mexique) n'ont fourni aucune information quantitative, mais ont fait référence à leurs programmes de coopération au développement, notant des contraintes méthodologiques dans l'identification de flux financiers liés à la biodiversité.

8. Afin de mesurer les progrès accomplis par chaque pays, l'annexe IV présente les augmentations de chaque pays dans la devise indiquée, pour 2015 ou la plus récente année de production de rapport remis au titre du deuxième cycle de présentation, sous forme de quotients.⁴ Parmi les Parties présentant

² Aide bilatérale promise marquée « principal » au titre du système des marqueurs de Rio du CAD-OCDE.

³ Au moment de la préparation du rapport pour la treizième réunion de la Conférence des Parties, 12 Parties avaient indiqué des données pour 2015, soit 29 pour cent du niveau de référence (voir UNEP/CBD/COP/13/11/Rev.1).

⁴ Le financement annuel fourni dans une année particulière divisé par le niveau de référence. Un quotient de 2.0 représente une hausse de 100 pour cent ou le doublement du flux de ressources.

les données de 2015, les Parties suivantes ont au moins doublé leurs flux de ressources financières internationales fournis avant 2015 : Allemagne, Chine, Croatie, Estonie, France, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et institutions de l'Union européenne. Les États membres de l'Union européenne faisant état de leurs données pour 2015 ont collectivement presque doublé leurs flux de ressources financières internationales.

9. Afin d'évaluer les progrès accomplis collectivement, la méthode utilisée dans les rapports précédents était de convertir les données soumises dans les devises nationales en USD, d'additionner les données de références individuelles telles que fournies par les Parties (à savoir, la moyenne des données 2006-2010 par Partie) ainsi que les données annuelles, et de diviser les données annuelles agrégées par les données de référence agrégées.⁵ Les quotients obtenus pour 2013, 2014 et 2015 figurent dans le tableau 1 ci-dessous. Plusieurs variantes sont présentées pour permettre d'apprécier les différences entre les approches méthodologiques, comme demandé dans la décision XIII/20 :

a) S'agissant de l'approche I, seules les données de référence des pays qui ont fait état de progrès au cours d'une année donnée sont utilisées pour calculer le niveau de référence global;

b) S'agissant de l'approche II, toutes les données de référence nationales sont utilisées pour calculer le niveau de référence global, ce qui signifie que la contribution des pays qui n'ont pas encore présenté de rapports pour une année donnée est comptée comme étant zéro.

10. Les deux approches utilisent les taux de change moyens annuels pour chacune des années.⁶ Cependant, la forte appréciation du dollar des É.-U. (USD) par rapport à de nombreuses autres devises en 2015 a entraîné une différence substantielle entre les quotients exprimés en monnaies nationales et ceux exprimés en USD (voir annexe IV). Afin d'exclure cet effet du taux de change, le tableau I ci-après présente deux approches, soit I a et II a, en vertu desquelles les données pour 2015 fournies par les Parties sont recalculées en utilisant le taux de change moyen pondéré pour les années de référence, plutôt que le taux de change moyen annuel pour 2015.

Tableau 1. Flux internationaux : progrès

	2013	2014	2015
Parties déclarantes, nombre	29	27	26
Parties déclarantes, pourcentage du niveau de référence	100	97	95
Approche I (données de référence des pays déclarants uniquement, taux de change courant), quotient	1,23	1,50	1,65
Approche II (données de référence totales, taux de change courant), quotient	1,23	1,46	1,56
Approche I a (données de référence des pays déclarants uniquement, taux de change moyen pondéré 2006-2010), quotient	1,23	1,53	1,86
Approche II a (données de référence totales, taux de change moyen pondéré 2006-2010), quotient	1,23	1,49	1,76

11. Plusieurs non-membres du CAD ont fait état de flux internationaux fournis en identifiant des projets spécifiques liés à la biodiversité, et en complétant les montants obtenus avec les contributions des membres à des accords internationaux pertinents ainsi qu'avec des contributions volontaires au Fonds pour l'environnement mondial.

⁵ Voir UNEP/CBD/SBI/1/7 and UNEP/CBD/COP/13/11/Rev.1.

⁶ Extrait de la base de données en ligne *World Economic Outlook* du Fond monétaire international, disponible à l'adresse <https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2017/02/weodata/index.aspx>

12. Seuls quelques pays (Autriche, Danemark, France, Hongrie et Suisse) font état de montants provenant d'autres flux internationaux, signalant par ailleurs que les données sont partielles et qu'elles ont été reçues en prenant contact avec des institutions universitaires sélectionnées (Danemark) ou des organisations non gouvernementales (ONG) (Suisse). S'agissant des flux du secteur privé, la France a noté qu'il n'existait aucune méthode statistique fiable pour évaluer de tels flux, tandis que la Suisse a noté que des efforts concertés/ conjoints pour évaluer de tels flux avaient été déployés mais avec de maigres résultats.

13. Le tableau 2 ci-après présente un aperçu global des informations méthodologiques fournies. Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) utilisent habituellement le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE comme base de leurs évaluations des ressources fournies. Plusieurs Parties (voir Espagne, Royaume-Uni) ont eu recours à des codes de secteur SNPC spécifiques, tandis que de nombreuses autres Parties ont utilisé la méthodologie dite des marqueurs de Rio comme base de leurs évaluations.

Tableau 2. Informations méthodologiques sur les flux financiers internationaux		
	Nombre de pays : 26	
APD comprend :	Bilatéral : 26	Multilatéral : 25
APD/AASP :	Engagements : 9	Décaissements : 23
APD/AASP comprennent :	Directement liés : 29	Indirectement liés : 20
Autres flux comprennent :	Directement liés : 4	Indirectement liés : 4
Méthodologie utilisée pour identifier les flux de ressources officiels :	Marqueurs de Rio CAD-OCDE : 17	Autres : 6

14. Dans le cadre du SNPC, le CAD compile les données émanant des États membres concernant la mesure dans laquelle l'aide bilatérale au développement de ces derniers est marquée soit « objectif principal » soit « objectif significatif », au titre de la méthodologie des marqueurs de Rio. Le tableau 3 ci-après présente, aux fins d'information, des données pertinentes sur les engagements d'aide liés à la biodiversité, extraites de la base de données du SNPC⁷ le 17 septembre 2018. En examinant les données, il convient de garder à l'esprit que :

a) Le deuxième donateur en importance d'aide liée à la biodiversité n'est pas une Partie à la Convention ;

b) La base de données du SNCP couvre l'aide bilatérale, tandis que la plupart des Parties présentant des rapports au titre du cadre de présentation des rapports financiers incluent également l'aide au développement multilatérale liée à la biodiversité (cinq Parties ont actualisé leur méthodologie en conséquence);

c) Bien que la plupart des Parties fassent état de décaissements effectifs, les données présentées dans le tableau ci-dessous couvrent des engagements.

Tableau 3. APD bilatérale liée à la biodiversité, SNCP-OCDE				
Tous les membres du CAD	Moyenne 2006-2010	2013	2014	2015
Valeur principale (marqueur 2)	2 007,86	1 682,00	3 374,47	4 160,06
Valeur significative (marqueur 1)	2 009,33	4 319,63	3 853,28	4 613,07
<i>Note</i> : Engagements exprimés en millions USD courants				

⁷ Accessible en ligne à l'adresse <http://stats.oecd.org>.

Source : Base de données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE ; propres calculs

15. Compte tenu de la nature qualitative des marqueurs de Rio, les Parties ont adopté différentes approches dans l'établissement de leurs rapports financiers au titre de la Convention sur la manière d'agréger les données sur les flux de ressources liés directement à la biodiversité et celles sur les flux liés indirectement à la biodiversité, en ayant recours aux marqueurs « principal » et « significatif » comme base. Par exemple, tandis que certaines Parties comptent autant les données marquées « principal » que celle marquées « significatif » avec 100 pour cent (par ex. Nouvelle-Zélande), d'autres utilisent un « facteur d'actualisation » et comptent les/ attribuent aux fonds marqués « significatif » une part en pourcentage inférieure, par exemple 40 pour cent (Espagne, Grèce, Suède, Suisse, Union européenne) ou 50 pour cent (Autriche, Danemark⁸).

16. D'autres appliquent une gamme de coefficients ou de parts de pourcentage sur la base d'évaluations liées à des projets donnés et d'un tableau fournissant des orientations. La France a compté 100 pour cent des fonds marqués « principal » et 5, 30 et 80 pour cent des fonds marqués « significatif ». La Finlande a appliqué des parts de pourcentage pour les fonds marqués « significatif » allant de 10 à 50 pour cent, et pour les fonds marqués « principal » allant de 50 à 100 pour cent.

17. S'agissant de projets qui sont seulement partiellement liés à la biodiversité (marqueur 1), l'Allemagne ventile davantage et compte à 100 pour cent uniquement les composantes sectorielles qui sont directement liées à la biodiversité. De même, la Slovaquie a recours à des critères d'identification plus stricts pour les projets ou activités pertinents pour la biodiversité.

18. S'agissant des mesures prises par le secteur privé ainsi que les ONG, les fondations et les établissements universitaires pour fournir un appui international en faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, 52 Parties ont répondu, dont 24 ont déclaré qu'aucune mesure n'avait été prise, 31 ont indiqué que certaines mesures avaient été adoptées, tandis que les Pays-Bas ont révélé que des mesures exhaustives avaient été prises. Au total, 25 Parties ont signalé des exemples spécifiques d'importantes initiatives et activités, y compris dans le cadre d'initiatives nationales liées au commerce et à la biodiversité, qui peuvent être directement consultées à l'adresse <https://chm.cbd.int/search/financial-analyzer>. En voici quelques exemples :

a) Les Pays-Bas ont noté que l'approche des zones de conservation vérifiées, élaborée avec leur appui, cherche à mobiliser le financement par le secteur privé de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable, et ont aussi mentionné l'initiative pour le commerce durable (IDH), en collaboration avec la Société financière internationale (SFI), ainsi que leur appui au Partenariat pour la comptabilisation de la richesse naturelle et la valorisation des systèmes écosystémiques (WAVES);

b) Le Canada a mentionné les travaux pertinents du Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité (CCEB), de l'Institut Jane Goodall du Canada, qui a établi des bourses d'études axées sur l'Afrique pour les filles, les microcrédits destinés aux activités commerciales durables locales, les programmes d'éducation et de formation en conservation de la faune, et plusieurs initiatives internationales menées par des universités canadiennes;

c) La Chine a mentionné une série de normes et de lignes directrices facultatives pour les investissements et opérations internationaux des entreprises chinoises, en vue de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'environnement, y compris la conservation de la biodiversité.

III. INCLUSION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PRIORITÉS ET LES PLANS ET EXAMEN ET/OU ÉVALUATION DES VALEURS

19. Au total, 74 Parties ont répondu à la question demandant s'ils avaient intégré la biodiversité à leurs priorités nationales et à leurs plans de développement nationaux, et toutes ont fait état de quelque progrès au minimum : 50 Parties (68 pour cent) ont indiqué qu'une certaine intégration avait été réalisée,

⁸ Le Danemark a révisé sa méthodologie dans le rapport actualisé et est passé de 100 pour cent à 50 pour cent pour la valeur significative.

tandis que 24 pays (32 pour cent) ont indiqué qu'une intégration complète avait été réalisée. Cela semble indiquer des progrès encourageants en ce qui concerne l'objectif 1 b) de la décision XII/3. Les pays font surtout référence aux liens avec des plans sectoriels ou des plans ou politiques au plus haut niveau, tels que les plans nationaux de développement ou de croissance (durable), les cadres pour l'efficacité de l'utilisation des ressources, voire même les Constitutions nationales, comme principaux moyens pour réaliser une intégration efficace de la biodiversité. Parmi les pays qui ont fait état d'une intégration complète :

a) L'Allemagne a cité à la fois le plan national de développement et un vaste éventail de plans sectoriels à divers niveaux;

b) La Pologne a expliqué que la biodiversité fait partie intégrante de la « Stratégie sur la sécurité énergétique et l'environnement », approuvée en 2014, qui est l'une de neuf stratégies en Pologne;

c) L'Ouganda a noté que ses Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2015-2025 ont été intégrés dans son Plan national de développement. Le plan est contenu sept objectifs relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles, et l'objectif 2 est doté d'une disposition spécifique sur la mise en œuvre d'objectifs nationaux relatifs à la biodiversité (qui figurent dans le SPANB révisé).

20. Dans le SPANB révisé, 32 Parties au total déclarent que la biodiversité a été intégrée dans leurs plans nationaux de développement ou instrument équivalent, tandis que 21 Parties mentionnent l'intégration dans leurs plans de développement durable ou instruments équivalents, et 44 Parties font référence aux liens avec l'éradication de la pauvreté et/ou à l'intégration de cet objectif à leurs principes, objectifs et/ou actions.⁹

21. Au total, 72 Parties ont répondu à la question demandant si elles avaient examiné et/ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes. Bien que quatre Parties seulement (Finlande, Japon, Norvège, Pays-Bas), soit 6 pour cent, aient indiqué que des évaluations exhaustives avaient été entreprises, 82 pour cent des pays déclarants, ou 30 pour cent de toutes les Parties, ont déclaré avoir entrepris au minimum quelques évaluations. Par rapport à l'objectif de 30 pour cent, ces chiffres semblent indiquer des progrès plutôt satisfaisants au regard de l'élément pertinent de l'objectif 1 d) de la décision XII/3. Les quatre pays ayant indiqué des évaluations exhaustives ont fait référence à de vastes exercices d'évaluation, achevés ou en cours, tels que des études TEEB (Économie des écosystèmes et de la biodiversité) nationales, des évaluations d'écosystèmes ou autres initiatives semblables. D'autres pays mentionnent autant de vastes études que des évaluations à des échelles plus restreintes. Par exemple, la Tchéquie a indiqué qu'elle avait entrepris une étude complexe des services écosystémiques, qui a montré que la valeur moyenne de ces services était 1,5 fois plus élevée que le PNB actuel. Des études ont également été entreprises au sujet de certains secteurs. Par exemple, l'Égypte, l'Égypte et les Honduras ont évalué la valeur économique des zones protégées à des fins de tourisme (Égypte et Équateur) ou d'hydroélectricité (Équateur).

22. Au total, 45 Parties ont indiqué dans leur SPANB révisés qu'elles avaient déjà mené à bien des études d'évaluation de la biodiversité dans certaines régions ou dans tout le pays. Parmi les 159 pays qui ont transmis leur SPANB, 38 pays ont fixé des objectifs nationaux en matière d'évaluation et 53 déclarent leur intention de mener à bien des études d'évaluation dans le futur.¹⁰

IV. RAPPORT SUR LES DÉPENSES NATIONALES ACTUELLES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

23. Parmi les 77 Parties déclarantes, 73, soit presque 95 pour cent, ont fait état de leur soutien financier annuel fourni aux activités nationales liées à la biodiversité. Bien que ces données puissent sembler satisfaisantes, cela ne représente en fait que près de 40 pour cent du nombre total de Parties.

⁹ Voir CBD/COP/14/5/Add.1 et les exemples qui y figurent.

¹⁰ Ibid. Voir aussi www.biodiversityfinance.net/finance-solutions

Aussi, au sens strict/ si l'on s'en tient à une interprétation stricte, cet élément de l'objectif 1 c) de la décision XII/3 n'a pas été réalisé.

24. Le tableau 4 présente un aperçu des sources et catégories incluses dans les chiffres fournis, reflétant diverses approches méthodologiques. Un nombre moins élevé de pays couvrent les échelons inférieurs de gouvernement, les sources non gouvernementales ou les dépenses indirectement liées à la biodiversité. Par ailleurs, les pays ont présenté des données concernant différentes années. Si les données ne permettent pas de faire des comparaisons entre les pays ou d'extraire un chiffre global significatif de dépenses nationales en matière de biodiversité, elles permettent parfois de réaliser une analyse des tendances de la manière dont les dépenses relatives à la biodiversité évoluent dans le temps, bien que non dans tous les cas (par exemple, à cause de modifications méthodologiques, comme dans le cas de l'Estonie ou du Japon, ou parce que les pays font rapport sur un an ou ne donnent que des moyennes, voir l'adresse : <https://chm.cbd.int/search/financial-analyzer> pour une représentation graphique). Le tableau 5 ci-après résume cette analyse, entreprise dans la mesure du possible, indiquant des tendances à la hausse, ou du moins neutres, dans la plupart des pays.

Tableau 4. Sources et catégories de dépenses nationales

<i>Les montants fournis couvrent</i>	<i>Nombre de pays</i>	
	<i>Dépenses directement liées à la biodiversité</i>	<i>Dépenses indirectement liées à la biodiversité</i>
Budgets gouvernementaux – central	70	41
Budgets gouvernementaux – étatique / provincial	25	17
Budgets gouvernementaux – local / municipal	22	14
Extrabudgétaire	24	15
Secteur privé/ Marché	16	10
Autres (ONG, fondations, milieu universitaire)	30	17
Action collective des peuples autochtones et des communautés locales	6	3

25. Parmi les Parties qui ont fourni davantage d'informations méthodologiques, la plupart d'entre elles (28) ont mentionné l'analyse de documents relatifs aux budgets, comprenant possiblement l'attribution de coefficients pour les contributions indirectes à la biodiversité. Un plus petit groupe de onze Parties ont indiqué avoir utilisé des statistiques nationales, possiblement basées sur les comptes des dépenses publiques en matière d'environnement, mentionnant les classifications adoptées à l'échelle internationale, telles que la Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement ou la Classification des fonctions des administrations publiques et, en particulier, la sous-classe « Protection de la biodiversité et des paysages » qui y figure.

26. Au sein de ce groupe, la Tchéquie et la Finlande ont mentionné la couverture de sources privées dans les comptes des dépenses publiques en matière d'environnement, et la Finlande a noté que les données statistiques sur les dépenses liées à la protection de l'environnement du secteur public comprennent les échelons inférieurs de gouvernement de manière consolidée (les transferts entre le gouvernement central et les municipalités sont pris en compte). En revanche, les pays du dernier groupe utilisaient habituellement une identification et compilation spéciales des données pour aborder ces sources; par exemple, le Canada, la Croatie, le Danemark, le Japon, le Liban et la Suisse ont utilisé des données fiables émanant d'entreprises, de fondations et d'établissements universitaires. S'agissant des dépenses directement liées à l'environnement engagées au niveau infranational, le Japon utilise des sondages envoyés aux préfectures et aux municipalités, et le Canada a signalé des incohérences dans les données qui ont limité les rapports à leur sujet.

27. S'agissant des dépenses extrabudgétaires, huit Parties ont expliqué qu'elles avaient entrepris une évaluation des projets de coopération au développement afin d'identifier les dépenses extrabudgétaires pertinentes pour la biodiversité, de nouveau en attribuant des parts de pourcentage à celles qui sont indirectement liées, et éventuellement en ayant recours à la base de données SNPC-OCDE pour recenser les projets pertinents et les dépenses associées.

28. L'initiative BIOFIN du PNUD a fourni des informations actualisées sur les progrès accomplis par les pays participants suivant les étapes de la méthodologie BIOFIN, qui correspondent à certains objectifs de mobilisation de ressources. Ces informations sont présentées à l'annexe II. Au total, 30 pays en sont à l'étape de préparation de leur rapport final sur l'analyse des dépenses liées à la biodiversité (ou l'ont déjà préparé). Les équipes de pays BIOFIN ont présenté les résultats de leurs évaluations à la troisième conférence mondiale sur l'initiative BIOFIN, tenue à Chennai (Inde), du 6 au 8 mars 2018.¹¹ Par exemple :

a) En Colombie, les dépenses totales liées à la biodiversité s'élèvent à près de 272 millions USD, en moyenne 0,23 pour cent du produit intérieur brut (PIB), 0,5 pour cent des dépenses publiques, et 24 pour cent des dépenses nationales liées à l'environnement;

b) Au Mexique, les dépenses liées à la biodiversité ont augmenté de 248 pour cent de 2006 à 2015 (de 425,6 millions USD à 1 169,8 millions USD); en 2015, les dépenses publiques liées à la biodiversité ont représenté 0,1 pour cent du PBI;

c) Dans les Philippines, 4,9 milliards de pesos ont été dépensés sur la biodiversité par année entre 2008 et 2013, ce qui représente 0,08 pour cent du PIB pour 2008 à 2013, et 0,31 pour cent des budgets nationaux;

29. Au niveau régional, les dépenses liées à la biodiversité des pays BIOFIN dans la région Amérique latine et Caraïbes s'élève, en moyenne, à 0,14 pour cent du PIB.

Tableau 5. Tendances des dépenses nationales

	<i>Hausse</i>	<i>Baisse</i>	<i>Neutre</i>	<i>S/O</i>	<i>Total</i>
Membres CAD	7	4	7	3	21
Non-membres CAD	16	3	10	9	38
Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit	5	1	2	0	8

V. ÉVALUATION DU RÔLE DES MESURES COLLECTIVES

30. Au total, 64 Parties ont fourni des informations concernant l'évaluation du rôle des mesures collectives, y compris par les peuples autochtones et les communautés locales, et des approches non axées sur les marchés pour la mobilisation de ressources afin de réaliser les objectifs de la Convention. Au total, 19 Parties ont estimé que ces évaluations étaient superflues, tandis que 38 Parties n'avaient pas encore commencé, et sept ont indiqué que quelques évaluations avaient été faites. Aucun pays n'a indiqué que des évaluations exhaustives avaient été entreprises. Au total cinq pays (Afrique du Sud, Bolivie, Canada, Costa Rica, et Pérou) ont fourni des informations additionnelles sur cet aspect, tandis que le Honduras a pris acte des difficultés rencontrées dans l'obtention d'informations précises : a) dans son rapport préliminaire, la Bolivie a évalué le rôle des mesures collectives à un équivalent monétaire approximatif de 360 million USD annuellement entre 2006 et 2015; b) le Canada a mené à bien une évaluation partielle du rôle des mesures collectives sur la base de 19 exemples de programmes ou initiatives d'action collective s'élevant à une moyenne annuelle de 151 millions CAD entre 2006 et 2014; le Costa Rica a mentionné que 3 millions USD en paiements pour des services écosystémiques ont été versés annuellement entre 2007 et 2011 aux peuples autochtones et aux communautés locales pour leur contribution à la conservation de la biodiversité; d) le Pérou a fait état de la contribution de petits exploitants agricoles à la

¹¹ <http://www.biodiversityfinance.net/finance-nature-global-conference>

conservation de la diversité génétique des pommes de terres qui s'élève à un équivalent monétaire de 66 millions USD en 2014; e) l'Afrique du Sud a mentionné les aires terrestres conservées par les propriétaires privés et communaux s'élevant à 3 440 009 hectares, soit près de 30 pour cent de la superficie totale des zones protégées en Afrique du Sud.

31. La Bolivie, le Canada et le Pérou ont fourni des informations méthodologiques additionnelles sur l'évaluation de la contribution des mesures collectives :

a) La Bolivie a approximé la contribution des mesures collectives au sein des zones protégées en utilisant le nombre d'habitants des communautés autochtones et locales dans les zones protégées et le salaire minimum. Pour les contributions des mesures collectives à l'extérieur des zones protégées, la Bolivie a appliqué le cadre conceptuel et méthodologique pour l'évaluation de la contribution des mesures collectives à la conservation de la biodiversité en utilisant la superficie habitée par les peuples autochtones et les communautés locales à l'extérieur des zones protégées et les dépenses officielles par hectare attribuées à la gestion des aires protégées;

b) Le Canada a utilisé le montant total du financement obtenu de deux partenaires ou plus (par ex. groupes autochtones, ONG, établissements universitaires), comprenant surtout des programmes du gouvernement fédéral visant à réaliser au minimum un ratio de 1 :1 quant aux fonds investis, de manière à ce que pour chaque dollar fourni par le programme, au moins un dollar est cofinancé par les bénéficiaires de projets par le biais de ressources financières ou en nature (par ex. bénévolat, produits ou services). Le Canada a eu recours à des indicateurs financiers puisque ces informations étaient très facilement disponibles et pouvaient être comparées entre un grand nombre d'exemples. La soumission souligne qu'il s'est avéré difficile de quantifier des indicateurs non financiers de manière comparable, puisque divers programmes ou initiatives utilisent différentes mesures de résultats liés à la biodiversité;

c) L'évaluation par le Pérou de la contribution des petits exploitants agricoles à la conservation de la diversité génétique des pommes de terre a couvert les petits exploitants possédant un hectare ou moins de terre, sur la base des données du Recensement agricole national de 2013. Les contributions couvertes comprennent le transfert de connaissances, l'échange et l'entreposage de semences.

VI. RAPPORTS SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT, LES INSUFFISANCES ET LES PRIORITÉS

32. Au total, 38 Parties déclarantes (près de 50 pour cent) ont indiqué leurs besoins de financement estimés (habituellement basés sur le SPANB révisé; voir ci-dessous), et la plupart d'entre eux ont calculé les insuffisances de financement en soustrayant les ressources disponibles estimées. Au total, 21 pays, soit près de 30 pour cent, ont également indiqué des mesures pour financer les priorités. Les pays déclarants ont particulièrement fait référence à leur SPANB révisé en tant que base pour leur évaluation, et dans certains cas, spécifiquement à leur plan de mobilisation de ressources. Dans plusieurs cas, les pays ont signalé leurs travaux en cours sur leur SPANB révisé ou au titre de l'initiative BIOFIN. Bien que plusieurs Parties (Chine, Espagne, Estonie, Lettonie, Madagascar, Royaume-Uni, Soudan, Suisse et Union européenne) n'aient pas fourni de données dans le tableau, elles ont néanmoins fourni des informations additionnelles, notant par exemple, des besoins spécifiques qui pouvaient être identifiés.

33. Au total, 61 SPANB révisés ont inclus un calcul des coûts pour leurs plans d'action (bien que pas nécessairement en termes de coûts annualisés).¹²

¹² Voir CBD/COP/14/5/Add.1. Les Parties sont les suivantes : Albanie, Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Costa Rica, Dominique, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Inde, Jamaïque, Kirghizistan, Kiribati, Liban, Liberia, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République de Moldova, Roumanie, Rwanda (certaines parties), Saint-Kitts-et-Nevis, Saint Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Yémen et Zimbabwe .

34. Dans la table de progression actualisée de l'initiative BIOFIN-PNUD, au total neuf pays ont complété l'évaluation de leurs besoins et insuffisances de financement. Quelques conclusions présentées à la troisième Conférence BIOFIN sont résumées comme suit :

a) En Colombie, 4,8 milliards USD sont nécessaires pour mettre en œuvre le SPANB, dont 1,4 milliards USD ne sont pas encore provisionnés. Des ressources additionnelles sont requises de sources internationales et privées qui s'élèvent annuellement à près de 100 millions USD;

b) Au Mexique, les besoins de financement pour la mise en œuvre du SPANB sont de l'ordre de 1,8 milliards USD entre 2017 et 2020, ou 461,9 millions USD par année, ce qui représente une hausse de 46,7 pour cent des dépenses liées à la biodiversité par rapport à 2015;

c) La mise en œuvre du SPANB dans les Philippines nécessite 24 milliards de pesos par année de 2015 à 2018, ce qui correspond à un déficit de financement de 80 pour cent.

VII. PLANS FINANCIERS NATIONAUX

35. Au total, 16 Parties, soit 25 pour cent, ont fourni des éléments d'un plan financier dans le tableau pertinent du cadre de présentation des rapports financiers, principalement en présentant des données agrégées sur les montants de ressources nationales et internationales qu'elles prévoient mobiliser. L'Afrique du Sud, la Guinée, l'Équateur et la Tunisie ont également indiqué des sources de financement individuelles, autant nationales qu'internationales, grâce auxquelles elles prévoient réduire leurs déficits de financement dans les années à venir. La Tunisie a également fourni son plan national complet de mobilisation de ressources, dont elle a tiré un nombre choisi de sources de financement pour les inclure dans le tableau pertinent, notamment la fiscalité écologique et des mécanismes de paiement/compensation.

36. Sur les mesures prises pour encourager le secteur privé ainsi que les ONG, les fondations et le milieu universitaire à fournir un soutien interne pour la mise en œuvre du Plan stratégique, 69 pays ont répondu, dont 23 ont indiqué qu'aucune mesure n'a été prise, tandis que 57 Parties ont indiqué que certaines mesures avaient été prises. Au total, 45 pays ont fourni des informations additionnelles sur leur engagement auprès des ONG, des fondations et du milieu universitaire. Par exemple, le Burkina Faso a souligné la collaboration entre le secteur public et privé dans la gestion des concessions pour la chasse et le tourisme. La Chine a mis sur pied un modèle de cofinancement en vertu duquel des partenariats publics et privés investissent conjointement dans des projets de conservation et de restauration écologique, en vue d'attirer plus de fonds privés à ces projets et accroître l'efficacité de l'utilisation des fonds publics. La Finlande, l'Inde, le Pérou et l'Union européenne ont indiqué l'établissement et/ou les travaux en cours d'initiatives commerciales et liées à la biodiversité, tandis que Malte a indiqué que les banques ont été d'importantes sources de financement pour les efforts de conservation directs et indirects du pays.

37. Selon la table de progression BIOFIN-PNUD actualisée, 30 pays se trouvent dans la dernière phase de préparation de leur plan financier. Par exemple, à la troisième Conférence BIOFIN, l'équipe de pays BIOFIN Colombie a noté que l'utilisation a) d'une taxe sur le carbone pour arrêter la déforestation; b) de paiements de redevances pour la biodiversité; et c) d'une plateforme de compensations pour la biodiversité, le tout allié aux dépenses habituelles, pourrait potentiellement couvrir 88 pour cent des besoins de financement pour la mise en œuvre des SPANB. La Géorgie s'efforce de a) mieux tenir compte des considérations relatives à la diversité biologique dans les projets hydroélectriques, dans le cadre du système des évaluations de l'impact sur l'environnement; b) d'affiner le système de financement applicable au système des zones protégées; et c) de renforcer les capacités des organismes publics relatives à la budgétisation fondée sur les résultats dans le cas de la conservation. D'autres exemples sont cités à l'adresse : <http://www.biodiversityfinance.net/biofin-around-world>.

38. Au total, 24 SPANB révisés contiennent spécifiquement une stratégie nationale de mobilisation de ressources ou l'équivalent, bien que pas nécessairement basée sur le calcul des coûts tel que prévu par la méthodologie BIOFIN et le cadre de présentation des rapports financiers, ou pas en termes de

ressources planifiées à mobiliser par année et source.¹³ Voir CBD/COP/14/5/Add.1 pour des exemples de la Bosnie et Herzégovine, du Botswana, du Costa Rica, des Maldives et du Rwanda.

VIII. CONCLUSIONS

39. La présentation de rapports en regard des objectifs relatifs à la mobilisation de ressources progresse lentement. Des 30 Parties ayant présenté des rapports comparant leurs résultats à l'objectif 1 a), la plupart (non la totalité) des Parties, soit 95 pour cent du niveau de référence rapporté, ont aujourd'hui communiqué leurs données pour 2015. Six membres du Comité d'assistance au développement (CAD) Parties à la Convention n'ont pas encore présenté de rapports. S'agissant des autres objectifs, la lenteur des progrès n'est probablement pas due à une lacune prédominante dans la présentation de rapports en tant que telle : une comparaison avec les SPANB présentés par les Parties montre que les chiffres ne sont pas dans l'ensemble très divergents. Même lorsque certaines Parties, qui ont établi, par exemple, une évaluation des coûts entourant la préparation de leur SPANB révisé ou des éléments d'une stratégie de mobilisation de ressources, et doivent tout de même présenter leur cadre d'établissement des rapports financiers, les chiffres associés sont relativement faibles. À la lumière de ce qui précède, les défis constants entourant la mise en œuvre semblent constituer une contrainte importante, en particulier en ce qui concerne les objectifs 1 c) et 1 d), associés à une absence générale de capacités, en particulier des pays qui ne participent pas à l'Initiative pour le financement de la biodiversité (BIOFIN). Les pays directement appuyés par BIOFIN progressent et se trouvent aujourd'hui à un stade avancé de la préparation de leurs plans financiers nationaux.

40. *Objectif 1 a) (Doublé le total des flux internationaux de ressources financières d'ici à 2015 et maintenir ce niveau jusqu'en 2020) :* Les Parties en mesure de présenter des données pour 2015 à temps pour la préparation du présent rapport, ce qui représente collectivement 95 pour cent du total des informations de référence présentées, ont collectivement réalisé une augmentation de 86 pour cent par rapport à leurs données de référence, en excluant les impacts liés à la conversion des devises. Les progrès mesurés par rapport au total des données de référence communiquées indiquent une augmentation de 76 pour cent. Avec la moyenne du taux de change pour 2015, ces progrès s'établissent à 65 pour cent et 56 pour cent respectivement.

41. *Objectif 1 b) (inclure la diversité biologique aux priorités nationales ou dans les plans nationaux de développement d'ici à 2015) :* Au total, 74 Parties ont répondu à la question concernant l'inclusion de la biodiversité dans les priorités nationales ou plans nationaux de développement, et toutes ont fait état de quelque progrès : 50 Parties (68 pour cent) ont indiqué qu'une certaine inclusion avait été réalisée, tandis que 24 pays (32 pour cent) ont déclaré qu'une inclusion complète avait été accomplie. Compte tenu du nombre limité de rapports reçus, les progrès dans la réalisation de cet objectif semblent encourageants.

42. *Objectif 1 c) de la décision XII/3 (faire rapport sur les dépenses relatives à la diversité biologique, ainsi que sur les besoins de financement, les insuffisances et les priorités, d'ici à 2015) :* Selon une interprétation stricte de l'objectif, ce dernier n'a pas été réalisé d'ici à 2015, car moins de 75 pour cent des Parties ont fait rapport sur leurs dépenses nationales relatives à la diversité biologique, ainsi que sur leurs besoins de financement, leurs insuffisances et leurs priorités. Cependant, parmi les pays déclarants, les progrès en matière de présentation de rapports sur les dépenses nationales relatives à la diversité biologique semblent encourageants, à la lumière également du fait que la moitié des pays déclarants indiquent qu'ils ne disposent pas de ressources financières adéquates pour faire état des dépenses nationales relatives à la diversité biologique. Sept pays ont signalé qu'ils avaient entrepris des évaluations sur l'incidence des mesures collectives. Cependant, les rapports sur les besoins, insuffisances et priorités en matière de financement semblent être plus difficiles à établir, avec plus de la moitié des Parties déclarantes indiquant ne pas disposer de ressources financières adéquates pour faire état des besoins de financement, insuffisances et priorités.

¹³ Belgique, Bénin, Bosnie et Herzégovine, Botswana, Burundi, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Guinée, Guyana, Libéria, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Nioué, Palaos, République démocratique du Congo, Rwanda, Timor-Leste et Yémen. De ces Parties, treize ont inclus une évaluation des coûts entourant la préparation de leur plan d'action (voir CBD/COP/14/5/Add.1).

43. *Objectif 1 d) de la décision XII/3 (élaborer des plans financiers nationaux d'ici à 2015, et évaluer les valeurs)* : Au total, 72 Parties ont répondu à la question leur demandant si elles avaient examiné et/ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes et, bien que quatre pays seulement aient indiqué qu'ils avaient entrepris des évaluations exhaustives, 82 pour cent des pays déclarants ont entrepris au moins quelques évaluations, ce qui semble indiquer des progrès plutôt satisfaisants en ce qui concerne cet élément de l'objectif 1 d). Cependant, seules 16 Parties, soit 25 pour cent des Parties déclarantes, ont présenté des éléments de plan financier dans le tableau pertinent, essentiellement en fournissant des données agrégées sur les montants de ressources nationales et internationales qu'elles prévoient mobiliser. Le nombre restreint de rapports, nouveaux et actualisés, semble indiquer des difficultés persistantes dans l'élaboration de plans financiers nationaux et l'établissement de rapports les concernant. Aussi, les deux tiers des Parties déclarantes ont indiqué ne pas disposer de ressources financières adéquates pour préparer des plans financiers.

44. *Objectif 1 e) de la décision XII/3 (mobiliser des ressources financières nationales)* : Cet objectif n'a pas de délai fixé à 2015, et les progrès le concernant seront par conséquent évalués au cours du deuxième cycle de présentation de rapports, conjointement avec les sixièmes rapports nationaux. Cependant, afin d'évaluer si les insuffisances de financement ont été réduites par la mobilisation de ressources financières additionnelles, lesdites insuffisances doivent en premier lieu être établies et déclarées, et des progrès limités dans le recensement des insuffisances financières et leur déclaration ainsi que dans l'élaboration de plans financiers nationaux auront également un impact sur l'évaluation des progrès accomplis par rapport à cet objectif.

*Annexe I***OBJECTIFS POUR LA MOBILISATION DE RESSOURCES**

1. Au paragraphe 1 de la décision [XII/3](#), la Conférence des Parties réaffirme son engagement en faveur d'une forte augmentation globale du montant total des fonds alloués à la diversité biologique, en diversifiant les sources, afin de mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, et adopte les objectifs suivants pour la mobilisation de ressources au titre de l'Objectif 20 d'Aichi du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, comme suit :

a) Doubler le total des flux internationaux de ressources financières allouées à la biodiversité aux pays en développement – en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à économies en transition – en prenant comme référence les fonds annuels moyens consacrés à la diversité biologique pour les années 2006-2010, d'ici à 2015, et au minimum maintenir ce niveau jusqu'en 2020, conformément à l'article 20 de la Convention, pour contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, y compris au moyen de l'établissement par les pays récipiendaires de priorités relatives à la biodiversité dans le cadre de leurs plans de développement;

b) S'efforcer de faire en sorte que 100 pour cent des Parties, et au moins 75 pour cent d'entre elles, aient inclus la diversité biologique dans leurs priorités nationales ou leurs plans de développement d'ici à 2015, et qu'elles aient donc pris des dispositions financières nationales appropriées;

c) S'efforcer de faire en sorte que 100 pour cent des Parties, et au moins 75 pour cent d'entre elles, fournissent des ressources financières adéquates pour faire rapport sur leurs dépenses relatives à la diversité biologique, ainsi que sur leurs besoins de financement, leurs insuffisances et leurs priorités, d'ici à 2015, afin de consolider le niveau de référence;

d) S'efforcer de faire en sorte que 100 pour cent des Parties, et au moins 75 pour cent d'entre elles, fournissent des ressources financières adéquates pour élaborer des plans financiers nationaux en faveur de la diversité biologique d'ici à 2015, et que 30 pour cent d'entre elles aient apprécié ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes;

e) Mobiliser des ressources financières nationales de toutes les sources afin de réduire l'écart entre les besoins identifiés et les ressources disponibles au niveau national, pour mettre en œuvre efficacement les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique des Parties d'ici à 2020, conformément à l'article 20;

2. Au paragraphe 2 de la même décision, la Conférence des Parties, rappelant l'article 20 de la Convention, décide que les objectifs des alinéas a) à e) ci-dessus seront considérés comme complémentaires, et au paragraphe 4, exhorte les Parties et les autres gouvernements, avec l'appui des organisations internationales et régionales, à élaborer leurs stratégies de mobilisation de ressources ou plans financiers nationaux en accord avec les besoins et priorités identifiés, en utilisant les objectifs de mobilisation de ressources susmentionnés comme cadre souple.

Annexe II

**LISTE RÉCAPITULATIVE DES PARTIES AYANT TRANSMIS DES INFORMATIONS À
L'AIDE DU CADRE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS**

- | | | |
|-----------------------|--------------------------------------|---|
| 1. Afrique du Sud | 34. Inde | 63. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| 2. Allemagne | 35. Iran (République islamique d') | 64. Rwanda |
| 3. Autriche | 36. Japon | 65. Serbie |
| 4. Barbade | 37. Koweït | 66. Slovaquie |
| 5. Bhoutan | 38. Lettonie | 67. Slovénie |
| 6. Bolivie | 39. Liban | 68. Soudan |
| 7. Bosnie-Herzégovine | 40. Luxembourg | 69. Soudan du Sud |
| 8. Bulgarie | 41. Madagascar | 70. Suède |
| 9. Burkina Faso | 42. Malawi | 71. Suisse |
| 10. Burundi | 43. Maldives | 72. Suriname |
| 11. Canada | 44. Malte | 73. Tchéquie |
| 12. Chili | 45. Maroc | 74. Tunisie |
| 13. Chine | 46. Mauritanie | 75. Union européenne |
| 14. Colombie | 47. Mexique | 76. Uruguay |
| 15. Costa Rica | 48. Micronésie (États fédérés de) | 77. Venezuela (République bolivarienne du) |
| 16. Côte d'Ivoire | 49. Mozambique | |
| 17. Croatie | 50. Myanmar | |
| 18. Cuba | 51. Nioué | |
| 19. Danemark | 52. Norvège | |
| 20. Égypte | 53. Nouvelle-Zélande | |
| 21. Équateur | 54. Ouganda | |
| 22. Érythrée | 55. Panama | |
| 23. Espagne | 56. Pays-Bas | |
| 24. Estonie | 57. Pérou | |
| 25. Eswatini | 58. Philippines | |
| 26. Éthiopie | 59. Pologne | |
| 27. Finlande | 60. République de Corée | |
| 28. France | 61. République de Moldova | |
| 29. Géorgie | 62. République démocratique du Congo | |
| 30. Grèce | | |
| 31. Guinée | | |
| 32. Honduras | | |
| 33. Hongrie | | |

Annexe III

PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LES PAYS BIOFIN

<i>Pays BIOFIN</i>	<i>Phase de cadrage</i>	<i>Examen institutionnel</i>	<i>Examen des dépenses</i>	<i>Besoins et déficits de financement</i>	<i>Plan de financement</i>	<i>CDB Rapports financiers</i>
Afrique du Sud	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Rapport final	✓
Belize	Finalisée	En cours	En cours	En cours	En cours	×
Bhoutan	Finalisée	Rapport final	Ébauche définitive	Ébauche définitive	En cours	✓
Botswana	Finalisée	Ébauche définitive	Ébauche définitive	Ébauche définitive	En cours	×
Brésil	Finalisée	En cours	Ébauche	En cours	En cours	×
Cambodge	Entamé	À démarrer	À démarrer	À démarrer	À démarrer	×
Chili	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Rapport final	✓
Colombie	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Rapport final	✓
Costa Rica	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Rapport final	✓
Cuba	Finalisée	Ébauche	Ébauche	En cours	En cours	✓
Équateur	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Rapport final	✓
Fidji	Finalisée	Rapport final	Rapport final	En cours	En cours	×
Géorgie	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Ébauche définitive	✓
Guatemala	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Rapport final	×
Inde	Finalisée	Ébauche définitive	Ébauche définitive	Ébauche définitive	En cours	✓
Indonésie	Finalisée	Ébauche définitive	Ébauche définitive	En cours	En cours	×
Kazakhstan	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Ébauche définitive	×
Kirghizistan	Finalisée	Rapport final	Ébauche définitive	Ébauche	Ébauche	×
Madagascar	Finalisée	À démarrer	À démarrer	À démarrer	À démarrer	✓
Malaisie	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Ébauche	En cours	×
Malawi	En cours	À démarrer	À démarrer	À démarrer	À démarrer	✓
Mexique	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Ébauche définitive	✓
Mongolie	Finalisée	Ébauche définitive	Ébauche définitive	Ébauche définitive	Ébauche définitive	×
Mozambique	Finalisée	En cours	En cours	En cours	En cours	✓
Népal	En cours	À démarrer	À démarrer	À démarrer	À démarrer	×
Ouganda	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Ébauche définitive	Ébauche définitive	✓

Pérou	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Ébauche définitive	✓
Philippines	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Rapport final	✓
République unie de Tanzanie	En cours	À démarrer	À démarrer	À démarrer	À démarrer	×
Rwanda	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Ébauche	Ébauche	✓
Seychelles	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	Rapport final	×
Sri Lanka	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Rapport final	En cours	×
Thaïlande	Finalisée	Rapport final	Rapport final	Ébauche définitive	Ébauche définitive	×
Viet Nam	Finalisée	Rapport final	Ébauche	Ébauche	En cours	×
Zambie	Finalisée	Rapport final	Ébauche définitive	Ébauche définitive	En cours	×

Annexe IV

**QUOTIENTS NATIONAUX (FLUX INTERNATIONAUX ANNUELS PRÉSENTÉS DIVISÉS PAR
LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE PRÉSENTÉ)**

<i>Pays déclarants</i>	<i>Données de référence présentées (en milliers USD)</i>	<i>Données les plus récentes présentées (en milliers USD courants)</i>	<i>Quotient (en USD)</i>	<i>Données de référence présentées (devise indiquée, milliers)</i>	<i>Données les plus récentes présentées (devise indiquée, milliers)</i>	<i>Devise indiquée</i>	<i>Quotient (dans la devise indiquée)</i>	<i>Année du plus récent rapport</i>
Allemagne*	266 815	598 567	2,24	194 000	538 000	EUR	2,77	2015
Autriche*	18 040	20 578	1,14	13 100	18 496	EUR	1,41	2015
Bulgarie	--	111 258	--	--	195 583	BGN	--	2015
Canada*	77 160	94 193	1,22	83 000	97 000	CAD	1,17	2013
Chili	--	11	--	--	11	USD	--	2015
Chine	600	6 500	10,83	600	6 500	USD	10,83	2015
Croatie	21	86	4,10	15	77	EUR	5,12	2015
Danemark*	107 000	97 666	0,91	588 000	658 000	DKK	1,12	2015
Espagne*	69 409	28 020	0,40	50 642	25 184	EUR	0,50	2015
Estonie	19	359	18,89	14	323	EUR	23,07	2015
Finlande*	19 945	26 200	1,31	14 598	23 549	EUR	1,61	2015
France*	144 392	333 963	2,31	105 690	300 170	EUR	2,84	2015
Grèce*	3 839	294	0,08	3 839	294	USD	0,08	2015
Hongrie	31	1 688	54,45	5 939	392 588	HUF	66,10	2014
Japon*	1 239 208	1 863 990	1,50	1 239 208	1 863 990	USD	1,50	2015
Lettonie	54	222	4,11	39	199	EUR	5,14	2015
Luxembourg*	3 348	9 697	2,90	2 523	8 715	EUR	3,45	2015
Malte	--	91	--	--	82	EUR	--	2015
Norvège*	117 863	413 111	3,51	714 976	3 283 741	NOK	4,59	2015
Nouvelle-Zélande*	16 838	24 901	1,48	24 257	35 574	NZD	1,47	2015
Pays-Bas*	143 445	56 742	0,40	106 000	51 000	EUR	0,48	2015
Pologne*	1 497	2 395	1,60	1 497	2 395	USD	1,60	2015
République de Corée*	13 283	19 504	1,47	13 283	19 504	USD	1,47	2013
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*	133 558	279 331	2,9	77 000	181 000	GBP	2,35	2015
Slovaquie*	--	1 515	--	--	1 362	EUR	--	2015
Slovénie*	528	298	0,56	383	268	EUR	0,70	
Suède*	74 172	109 588	1,48	534 597	927 011	SEK	1,73	2015
Suisse*	49 331	74 300	1,51	55 312	68 070	CHF	1,23	2014
Tchéquie*	2 858	2 357	0,82	55 653	58 138	CZK	1,04	2015
Union européenne*	235 414	406 091	1,73	173 000	365 000	EUR	2,11	2015

Source : Cadres de présentation des rapports financiers; données de référence et progrès accomplis jusqu'en 2015; propres calculs.

Notes : Basé sur les devises telles qu'indiquées, valeurs courantes. Les pays suivants : Bulgarie, Chili, Malte, Slovaquie et Slovénie, ont fait état de progrès, mais n'ont fourni aucune donnée de référence. L'Autriche et la Suède ont également fourni les données de 2016, au titre du deuxième cycle de présentation de rapports (progrès accomplis jusqu'en 2020).

* Membres CAD-OCDE. Les membres CAD Parties à la Convention qui n'ont pas encore présenté de rapport : Australie, Belgique, Irlande, Islande, Italie et Portugal.